

Communiqué de presse de Christine Defraigne, Conseiller communal et Député Wallon



Vendredi 4 mars 2011

Le plan de gestion de la Ville de Liège

Lors de la présentation du budget fin janvier - début février 2011, le groupe MR faisait remarquer que la Ville de Liège ne disposait toujours pas d'un plan de gestion. Pour nous, toutes les conditions sont réunies pour que la Ville renoue avec un déficit structurel récurrent.

À cela, le Bourgmestre nous répondait que « Jamais nous ne renouerons avec le déficit structurel des années 80. La période 2011-2015 est dure à passer et c'est le plan de gestion élaboré dans la lignée du budget qui va donner les balises pour les 5 années à venir » (Le soir – 2 février 2011).

J'avais donc pris acte du fait que le plan de gestion, qui devait nous être présenté d'ici le mois de mars au plus tard devait être LA solution qui allait régler les problèmes budgétaires de la Ville.

J'ai interrogé le Ministre des Pouvoirs Locaux du Gouvernement wallon, et ce afin de le sensibiliser au fait que sans plan de gestion, la Ville risque de replonger dans les déficits du passé.

En effet, alors que la Ville vide progressivement ses fonds de réserves et, probablement consciente que ses provisions seront insuffisantes, elle lève une nouvelle taxe particulièrement dévastatrice pour les grandes enseignes liégeoises. Elle indexe également une série d'autres taxes frappant les plus petits commerçants.

Le Ministre m'a répondu que le budget approuvé, ainsi que l'ensemble des annexes requises ne lui ont pas encore été transmises. Les autorités communales disposent d'un délai de 15 jours pour le faire.

Par ailleurs, l'actualisation du plan de gestion de la Ville ne lui a pas été transmise non plus.

En l'absence de cette actualisation, il confirme que le Centre Régionale d'Aide aux Communes lui demandera d'enclencher la procédure d'évocation qui lui permettra, le cas échéant, d'apporter les modifications jugées opportunes aux orientations qui auront été prises par les autorités une fois transmission dudit plan de gestion dans le respect du délai légal.

Par ailleurs, dans la mesure où **la Ville** de Liège équilibre son budget 2011 avec la reprise des provisions de personnel, elle **est tenue d'actualiser son plan de gestion pour mi-mars au plus tard ainsi que ceux des organismes para-communaux**.

En outre, il lui semble que le budget appréhende des premiers choix. Pour le Ministre, c'est dans cet esprit que la Ville de Liège a notamment adopté un nouveau cadre du personnel.

Néanmoins, il rappelle ce que nous avons déjà soulevé à de nombreuses reprises : « **La Ville doit déterminer l'impact financier de la mise en œuvre de ce nouveau cadre** ».

Le groupe MR au conseil communal veillera à ce que le plan de gestion soit bel et bien actualisé pour mi-mars 2011 et que la Ville détermine enfin l'impact financier de la mise en œuvre du nouveau cadre du personnel.

Dans le cadre des charges du passé en matière de pensions, il est par ailleurs nécessaire que la Ville évalue précisément l'évolution des coûts pour les prochains exercices budgétaires, et ce, de manière à prévoir l'utilisation des provisions. Le CRAC a d'ailleurs rappelé l'obligation, conformément à la décision du Gouvernement wallon, de placer les montants dans une caisse de pensions et en sortir le montant de la caisse communale.

Le Ministre rappelle également qu' « une analyse approfondie de la situation du patrimoine devra également être menée et des mesures de rationalisation devront être proposées ».

Dans le deuxième volet de la question, je soulevais le **problème de l'information aux conseillers communaux** et pour laquelle on sait que la Ville connaît de réelles difficultés.

Le Ministre est très clair et rappelle que le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation impose aux autorités de remettre « au plus tard sept jours francs avant la séance au cours de laquelle le conseil communal est appelé à délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le collège remet à chaque conseiller communal un exemplaire du projet du budget, du projet de modification budgétaire et des comptes et pour chaque point de l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises, à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour ».

Voilà donc des réponses qui soulèvent d'ores et déjà d'autres questions.

Depuis le 8 février, date de référence du Ministre, la Ville de Liège lui a-t-elle transmis le budget, l'ensemble des annexes et l'actualisation du plan de gestion ?

L'impact financier de la mise en œuvre du nouveau cadre du personnel a-t-il été calculé ?

La Ville a-t-elle évalué l'évolution des coûts pour les prochains exercices budgétaires en matière de pensions et en a-t-elle sorti le montant de la caisse communale pour les placer dans une caisse de pensions ?

Le Collège va-t-il s'engager à mieux communiquer et mieux transmettre l'ensemble des documents utiles aux conseillers communaux ?